

LES DROITS DE LA PERSONNE EN AFRIQUE AUSTRALE

Les États membres des Nations Unies ont exprimé une vive inquiétude au sujet du déni des droits de la personne dont sont victimes la grande majorité des Sud-Africains. En 1974, le Conseil économique et social a déclaré que les États qui accordaient une assistance quelconque aux régimes de l'Afrique australe en devenaient les complices et se rendaient coupables, par complicité, de ne pas respecter les droits de la personne. Mais comme les États membres ne s'entendaient pas sur la nature des activités pouvant constituer une "assistance" aux régimes en question et sur la façon dont celles-ci contribuaient au déni des droits de la personne, le Conseil économique et social a aussi approuvé la nomination d'un Rapporteur spécial chargé de déterminer de toute urgence l'importance et la source de l'aide politique, militaire, économique ou autre accordée par certains États et d'en évaluer les effets directs et indirects.

Cette année, la Troisième Commission a été saisie d'un compte rendu provisoire présenté par le Rapporteur spécial. Sans contester les faits précis qui y sont présentés, le Canada trouve cependant à redire sur deux points fondamentaux de ce rapport. D'abord, le document pose a priori que tous les liens avec les régimes d'Afrique australe constituent une "assistance" à ces régimes, même s'il ne s'agit que de relations diplomatiques et commerciales normales. Le Canada n'est pas d'accord avec ce point de vue. En second lieu, il se borne à constater l'existence de tels liens, sans essayer d'établir s'ils contribuent au déni des droits de la personne.

Le Canada s'oppose farouchement à tout système qui prive la personne humaine de ses droits fondamentaux. S'il s'est abstenu sur les résolutions présentées à ce sujet, c'est qu'il désapprouve le postulat sur lequel repose le rapport. Mlle Sylva Gelber a exposé la politique du gouvernement canadien sur cette question dans une explication de vote présentée à la Troisième Commission le 4 novembre 1976:

C'est avec l'appui total du peuple canadien que mon gouvernement a déjà fait connaître et continue d'exprimer sa vive réprobation des politiques et des pratiques de discrimination raciale institutionnalisées par le gouvernement de l'Afrique du Sud et qualifiées par ce dernier, de politique d'*apartheid*. Une telle politique, inspire une profonde répulsion au Canada qui, d'ailleurs, a donné des preuves tangibles de son appui à la majorité des Sud-Africains.

Certaines des mesures prises à cet égard ont été énumérées il y a quelques jours par le représentant canadien à une autre tribune de cette assemblée, l'honorable Robert Stanbury. Les Canadiens, a-t-il déclaré, sont consternés par un régime qui prive la grande majorité des citoyens sud-africains de droits aussi fondamentaux que ceux de vivre dans les villes où ils travaillent et d'acquérir la pleine propriété de leurs foyers et de leurs entreprises dans des agglomérations qui méritent à peine le nom de villes et où ils sont condamnés à vivre. Les Canadiens réprouvent les lois, complexes et nombreuses, qui constituent la législation sud-africaine et imposent mille contraintes quotidiennes à 18 millions de Sud-Africains qui ne sont pas de race blanche. Ils trouvent inadmissible que des dizaines de milliers de travailleurs sud-africains en soient réduits à mener une vie de caserne, séparés de leur femme et de leur famille pendant 51 semaines par année parce qu'on leur interdit de les amener avec eux dans les secteurs où ils travaillent. — Fait important à signaler, l'activité de ces mêmes travailleurs est absolument essentielle à l'économie de l'Afrique du Sud. — Les Canadiens méprisent les politiques d'un gouvernement qui, pour une simple question de race, enlève à la grande majorité de ses travailleurs toute chance d'avancer en fonction de leurs possibilités.

Le gouvernement canadien a instamment prié la minorité sud-africaine blanche et son gouvernement de reconnaître la nécessité absolue d'un changement en profondeur en Afrique du Sud. Chaque jour qui s'écoule réduit les chances de règlement pacifique de cette situation explosive. Le changement doit se produire maintenant si l'on veut éviter toute effusion de sang. C'est là la position du Canada sur la question de l'*apartheid* et sur la politique du gouvernement sud-africain.

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, le gouvernement canadien a scrupuleusement respecté, depuis 1963, l'embargo concernant toute vente d'armes à l'Afrique du Sud et, depuis 1970, il a étendu cet embargo aux pièces de rechange. Nous croyons que les autres États devraient eux aussi se sentir tenus de prendre des mesures analogues. Quant aux relations économiques normales avec l'Afrique du Sud, il s'agit là d'une tout autre question.

Le gouvernement canadien est en effet disposé à entretenir des relations commerciales avec tous les pays, sans égard à leur politique intérieure, à l'exception du gouvernement illégal de la Rhodésie, contre lequel le Conseil de sécurité a décrété un embargo commercial obligatoire. Bon nombre de membres de l'O.N.U. ont adopté une politique semblable à la nôtre.

C'est précisément à cause de l'importance que les Canadiens attachent au libre exercice des droits de la personne que ma délégation n'a d'autre choix que de s'abstenir sur un projet de résolution dont l'objet central ne semble pas être les droits de la personne.